

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Séance du 18 juillet 2024

Date de la convocation

Date de la séance
18 juillet 2024

N°2024_07_01

Fixation du montant des frais liés à la réparation du massif détérioré situé au carrefour de la Grande Rue et de la rue Haute du Petit Moulin

dix-huit juillet deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISE, Damien LEGROS représenté par Chantal WAGNER

Absents excusés : Audrey POTAUFEUX

Absents : Benjamin WAQUELIN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDÉRANT que le conducteur d'un véhicule agricole a endommagé le bac à fleurs situé au carrefour de la Grande Rue et de la rue Haute du Petit Moulin,

CONSIDÉRANT qu'il est possible de demander le remboursement des frais engagés à la personne responsable de cette dégradation,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer un montant relatif aux frais engagés par la commune, liés à la réparation du bac à fleurs,

CONSIDÉRANT que l'employé communal a mis 8 heures pour réparer les dégâts occasionnés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer :

- Le montant correspondant à la main d'œuvre à 22,04 € par heure ;
- Le forfait pour la fourniture de matériel à 37,60 €.

Soit un montant total de $8 \times 22,04 + 37,60 = 213,92$ €

DIT que le montant du remboursement sera imputé sur le budget de l'exercice correspondant.

Le Maire,
Catherine MALAISE

C. Malaisé



Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

051-215104159-2024_07_01-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024
Date de reception de l'AR: 23/07/2024

051-215104159-2024_07_01-DE
A G E D I